

Cet article commence par citer le *Globe and Mail* de Toronto :

«En réalité, comme le signale le *Globe and Mail*, de Toronto, loin d'être un dictateur pour les chemins de fer Nationaux du Canada, M. Gordon ne jouit pas de l'autorité qui appartient d'ordinaire à un président de société. Ni lui ni les membres de son exécutif ne dirigent le chemin de fer. Tout ce qu'il ait la permission de faire est de tâcher, d'une main, de maintenir de judicieuses méthodes d'exploitation et, de l'autre main, d'essayer de satisfaire les exigences opposées de la Commission des transports, des syndicats de cheminots et des hommes politiques.»

Ces mots sont placés entre guillemets et sont suivis du paragraphe que voici :

Si certaines choses ne vont pas au National-Canadien, c'est presque entièrement à cause des critiques absurdes, ridicules et impossibles avec lesquelles le Parlement lie les mains de la direction du National-Canadien et limite ses pouvoirs de gestion.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Broome?

M. BROOME: Est-il vrai que la direction a les mains liées de la façon qu'indique cet article et que, en conséquence, la direction du National-Canadien n'a pas de latitude dans l'exploitation du chemin de fer.

M. FISHER: C'est là une question équitable.

M. GORDON: Puis-je voir cet article? Je ne l'ai pas encore vu.

M. BROOME: Oui, c'est juste ici.

M. GORDON: Je puis dire immédiatement ceci: j'apprends—il m'a fallu bien du temps mais j'apprends—à ne pas répondre vivement aux déclarations faites au cours des séances du Comité. Je n'avais pas vu cette déclaration jusqu'à présent, et je suis certain qu'elle invite à une longue série de considérations.

Je présume que cet article de rédaction veut être bienveillant et, par conséquent, je suis heureux de le lire. Je suis si peu habitué à voir des commentaires bienveillants que j'aimerais lire cet article, si je le puis.

Eh bien, je serais heureux de confirmer la première déclaration, soit que je ne suis pas un dictateur. Je suis heureux de confirmer la chose.

... n'a pas l'autorité qui appartient d'ordinaire à un président de société.

Ni lui ni les membres de son exécutif ne dirigent le chemin de fer. Tout ce qu'il ait la permission de faire est de tâcher, d'une main, de maintenir de judicieuses méthodes d'exploitation et, de l'autre main, d'essayer de satisfaire les exigences opposées de la Commission des transports, des syndicats de cheminots et des hommes politiques.»

A mes yeux, le journal signale ici une situation qui règne généralement dans les entreprises ferroviaires. Il dit que de rigoureuses restrictions sont imposées d'ordinaire aux chemins de fer à cause du contrôle qu'exercent la Commission des transports, les syndicats de cheminots et les hommes politiques. Je pense que cette déclaration est assez juste. Oui. La direction est assujettie à de très rigoureuses restrictions, à cause des règlements de la Commission des transports et de l'emprise générale qu'exercent la Commission et le gouvernement sur l'établissement des prix de transport des marchandises. Je crois que cela est clair. Je n'ai pas besoin de faire d'autres commentaires. Ces règlements restreignent les actes de la direction en ce sens que celle-ci ne peut se montrer souple en face de la concurrence émanant des entreprises de transport. Mais la remarque s'applique autant aux autres chemins de fer du pays qu'au National-Canadien.

Si certaines choses ne vont pas au National-Canadien, c'est presque entièrement à cause des critiques absurdes, ridicules et impossibles avec lesquelles le Parlement lie les mains de la direction du National-Canadien et limite ses pouvoirs de gestion.